

Infos 71

Fédération Syndicale Unitaire



CPPAP 0318 S 06497

ISSN 1267-4281

EDITO

L'année s'accélère : promotions, permutations, REP chalonaise... Mais en ces jours de fin janvier 2018 c'est bien la carte scolaire qui retient l'attention dans les écoles. Et il y a de quoi, car c'en est fini du temps où les dotations départementales repartaient à la hausse. Le DASEN répétera à l'envi que la baisse du nombre d'élèves justifie la baisse de postes, il ne nous empêchera pas de penser que l'école mérite mieux. D'ailleurs, le SNUipp refuse par principe de se comparer avec le pire, ce que nous n'avons pas hésité à lui dire.

Certes à Mayotte, c'est bien pire qu'en Saône et Loire. Mais il y a des coins d'Europe dans lesquels à l'école, une classe c'est 15 élèves. Nous avons déjà entendu dire par des représentants de l'institution que des classes à 15, ça ne marcherait pas, que cela ne ferait pas groupe. Ils sont fous, ces Finlandais. Qu'en pensez-vous chers collègues ? Une classe à 15 sur l'ensemble de la carrière ?

Si nous revenons dans la logique terre à terre des opérations de carte scolaire, celle qui favorise la gestion des moyens (décroissants) plutôt que la qualité pédagogique et des conditions de travail, la carte affiche une suppression de 6 emplois sur le département. Retrancher 6 postes, mais également dédoubler les CP et créer des postes de pilotage (entendre des postes d'administratifs à la DSDEN ou dans les circo) ou de brigade (ce qui pour le coup est une bonne chose) entraîne par jeu de vases communicants de nombreuses fermetures de classes. A cet égard, ce projet de carte scolaire s'inscrit dans la digne lignée des précédents (hors rare embellie) : nombreuses fermetures de classes dans le rural (47 fermetures proposées au CTSD du 26 janvier contre seulement 10 ouvertures) et concentration des élèves dans des structures toujours plus grosses (7 fusions prévues). Nous continuerons de défendre l'école de la république, sur l'ensemble du

Dispensé de timbrage
Chalon C.D.I.S



Sommaire

- Page 1 : Edito.**
- Page 2 : .CP vitrine?**
- Page 3 : Stages.**
- Page 4 : à l'étranger .**
- Page 5: A qui le tour ?**
- Page 6 : Brèves.**
- Page 7 : Bulletin d'adhésion.**
- Page 8 : Se syndiquer au SNUipp71.**

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Section de Saône et Loire

Maison des syndicats
2, rue du Parc
71100 CHALON SUR SAONE
Tel: 03 85 43 56 34
E-mail: snu71@snuipp.fr Site: 71.snuipp.fr

Directeur de Publication : V. Castagnino - Prix au numéro: 0,74€ - Imprimé par nos soins -
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp71. Conformément à la
loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en
vous adressant par écrit au SNUipp71

Bulletin N° 135
Déposé le 01/ 02/ 2018

territoire !

Par ailleurs, vous trouverez dans ce bulletin des infos sur les CP dédoublés dans le 71, le déclin de la formation continue, des infos sur nos futurs stages et le calendrier des prochaines instances.

Bonne lecture, et à bientôt, car si vous avez plaisir à nous lire (retour d'enquête du

Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérents du SNUipp 71
Si vous lisez ce bulletin et souhaitez sa parution, syndiquez-vous !

CP dédoublés : Pourtant que la vitrine est belle !!!

Ne soyons pas dupe, le dédoublement des CP et CE1 est une mesure, certes sûrement efficace pour les heureux bénéficiaires, qui va servir (et qui sert déjà!) de belle vitrine médiatique à ce gouvernement.

Après avoir ressassé pendant des années que la baisse des effectifs en classe n'a que peu d'incidence sur l'apprentissage de nos élèves et sur la qualité du travail des enseignants, le ministère applique cette idée de façon grandiloquente MAIS à seulement une partie des écoles et même à une seule partie des enfants dans une même école.

Ce dispositif sera sûrement très efficace pour les élèves qui peuvent (ou pourront) en bénéficier mais comment ne pas voir une rupture d'équité du service public en pensant aux élèves des écoles qui ont été sorties de REP dernièrement sur des critères purement comptables et arbitraires (dépendant d'un collège sortant de REP par exemple mais seulement quand cela arrange l'administration car si le collège de secteur est toujours en REP... on n'applique pas la même règle!).

En effet, pour prendre un exemple concret, nous pouvons parler de la « vitrine des vitrines » : le CP dédoublé expérimental à l'école Jules Ferry de Mâcon. Ces élèves bénéficient d'un enseignement pratiquement individualisé car en plus de leurs enseignantes (auxquelles on a quand même mis gentiment une pression pour atteindre un objectif de 100 % de réussite en lecture à la fin de l'année...) interviennent régulièrement dans leur classe plusieurs conseillères pédagogiques, une chercheuse ,et même, vu l'éclat de cette vitrine, une enseignante rased auprès de certains enfants.

Nous ne doutons pas que les CP de cette école auront des résultats comptables beaucoup plus performants que les écoles voisines (pas classées REP bien que leur collège y soit), et que certaines écoles du Sud de Mâcon (plus classées Rep car leur collège n'y est pas). En effet, bien que les enseignants soient tous aussi volontaires, motivés, et impliqués, comment ressentir l'équité lorsque les publics

sont sensiblement identiques mais avec des écoles beaucoup plus importantes (11 à 14 classes) qui bénéficient « seulement » d'un Maître surnuméraire, et que l'on doit composer avec des classes beaucoup plus chargées (entre 20 et 25 CP) ?

Aurons-ils l'indécence d'oser comparer les résultats des CP de ces écoles avec le « CP vitrine » pour justifier, par exemple, de l'inefficacité des dispositifs « plus de maître que de classe » ? La question est posée.



D'autres questions vont fatalement émerger avec le temps : comment vont réagir ces élèves de CP cocoonés jusqu'en CE1 qui vont se retrouver dans des classes plus chargées au cycle 3 ? (et même certaines fois encore plus chargées qu'avant cette mesure par application des vases communicants à l'intérieur même de l'école pour répondre au cahier des charges du CP /CE1 à 12)

Ne vont-ils pas risquer de perdre tout le bénéfice de leurs efforts en se retrouvant dans des classes « doublées » , voir plus, pour eux ?

Frédéric Péhu

Carte scolaire

Si votre école est concernée par la carte scolaire pour la rentrée 2018, n'oubliez pas de nous faire remonter vos informations et tout argument qui pourrait jouer en votre faveur !

Contactez nous si vous voulez des précisions :
snu71@snuipp.fr

UNIVERSITE DE PRINTEMPS DU SNUipp de l'AIN

Le SNUipp de l'Ain organise une université de printemps les 8 et 9 mars prochains, à Bourg en Bresse.

L'invitation papier a été jointe dans le dernier fenêtré sur cours envoyé dans les écoles.

Vous pouvez retrouver le contenu des stages sur notre site.

Si vous souhaitez participer à l'une ou l'autre journée (ou les deux !!) **DEPECHEZ-VOUS !!!!**

Les places sont chères. Pour le faire, 2 manipulations simultanées :

1. Vous informez votre IEN de votre participation (infos sur notre site);
2. Vous informez le SNUipp71 de votre participation (par courriel). Nous relaierons auprès du SNUipp de l'Ain.

Nous vous rappelons que vous avez droit à 12 jours de stages par an !! Dates-butoir: les 8 et 9 février prochains !



STAGE CLIMAT SCOLAIRE : Risques psychosociaux et conditions de travail, avec Sophia CATELLA (SNUipp NATIONAL)

VENDREDI 16 MARS, à CHALON SUR SAÔNE (9h- 17h)

Maison des syndicats, 2 rue du Parc.

Le questionnement des professeurs des écoles sur le climat scolaire s'est accru ces dernières années. Les relations avec les familles, entre collègues, avec les élus, avec l'institution évoluent vers une dégradation lente mais certaine. Il y a de plus en plus de "conflits d'école". Certains prennent une ampleur proportionnelle à leur médiatisation. Dans les écoles, nos collègues se posent les mêmes questions : Quel impact sur nos élèves, les familles, les enseignants ? Comment anticiper/contourner le conflit ? Comment en parler ?

Conférence-débat avec Sophia Catella en présence d'Aurélie Gagnier-Boivin, secrétaire départementale du CHS-CT.

ATTENTION !! Pour ce stage, vous devez avoir renvoyé votre demande avant le 16 février. N'attendez pas !!

Demandez dès maintenant votre autorisation d'absence en imprimant et renvoyant les documents sur notre site internet (MERCI D'ENVOYER UNE COPIE AU SNUipp71 pour nous informer de votre présence !!!)

LES AUTRES STAGES DU SNUipp71 en 2017-18 :

- vendredi 4 mai : Véronique BOIRON (spécial Maternelle)
 - vendredi 1er juin: Edith Maruejols (inégalités dans l'espace scolaire : changer la donne)
- Consultez notre site !

Ecoles françaises à l'étranger : un fossé entre les intentions et les actes....

L'AEFE, agence chargée de scolariser à l'étranger près de 350 000 élèves dont plus d'un tiers de Français, a subi cet été une coupe budgétaire sans précédent de 33M€, soit près de 10% de son budget.

Cela contraint l'AEFE à prévoir des suppressions massives de postes d'enseignants détachés pour les trois prochaines années. Pour cette rentrée 2018, 80 postes d'expatriés et 100 postes de résidents seront supprimés et au moins autant pour chacune des années suivantes.

Pour compenser cette perte, aucune subvention ne sera versée aux établissements en 2018 et la participation financière des établissements en gestion directe et conventionnés subira une forte augmentation : elle passera de 6 à 9% des frais de scolarité en 2018 puis à 7,5% en 2019. Les familles auront du mal à supporter de nouvelles hausses des écolages, les personnels titulaires seront précarisés, et le risque est grand de voir de nombreux établissements prendre leur autonomie suite à des déconventionnements.

C'est donc clairement la privatisation du réseau qui est en marche.

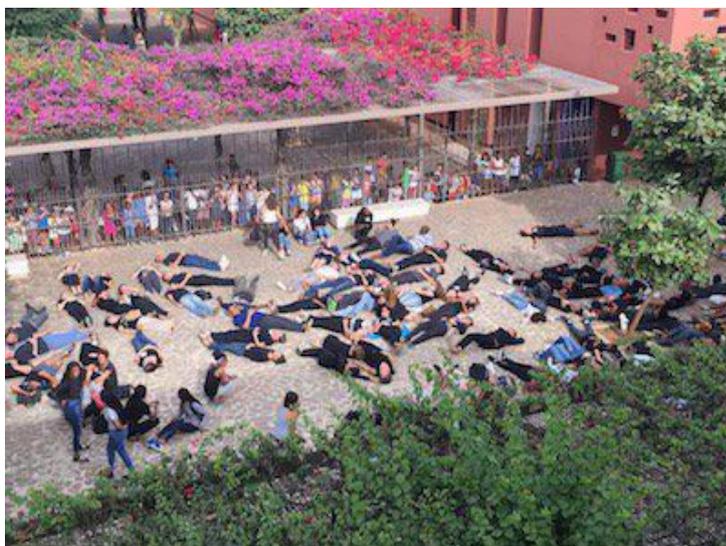
Le gouvernement et le président vantent la diplomatie d'influence culturelle et mettent en avant « l'excellence » de l'enseignement français, mais de telles décisions menacent à court terme les personnels et les familles et à moyen terme le fonctionnement des établissements et l'avenir du réseau.

De plus, les refus de détachements de plus en plus nombreux des enseignants par les DASEN pour le premier degré et par les recteurs pour le second degré ne feront qu'amplifier le phénomène.

Ce rayonnement culturel français à l'étranger est pourtant essentiel et demanderait au contraire à être renforcé pour favoriser la mobilité internationale.

Le SNUipp avait déposé un préavis pour le 27 novembre, jour du conseil d'administration de l'AEFE. La mobilisation a été massive, pour montrer l'attachement au service public d'enseignement français à l'étranger et exiger des choix budgétaires conséquents, contre la privatisation du réseau et contre la précarisation des personnels.

La participation à la grève et à la mobilisation a été particulièrement forte voire exceptionnelle dans de nombreuses écoles.



Mobilisation à Dakar (Sénégal) le 29/11/2017 Les actus de la mobilisation sur: [#AEFEenDanger](#)

Des actions complémentaires se poursuivent à l'initiative des enseignants et des parents dans la plupart des établissements français à l'étranger.

Marc DAILLOUX

Devinette !

Qui a dit le 17 janvier 2018 : « Je ne veux plus voir ce genre de ZAD en France » ?

Emmanuel Macron lors du conseil des ministres annonçant l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame Des Landes !!!

A qui le tour ?

Depuis plusieurs années (surtout depuis la dernière loi de programmation des finances publiques), nous observons des évolutions inquiétantes pour l'avenir de notre métier et de l'éducation Nationale en général.

En effet, comment ne pas se poser de questions lorsque que l'on voit que l'école, où par définition les élèves et la pédagogie se doivent d'être au centre des préoccupations, dérive vers une gestion purement comptable.

Nous nous rendons compte, sur le terrain, que cela engendre des conséquences importantes :

- la formation pédagogique des enseignants se réduit comme une « peau de chagrin ». Seules subsistent des formations au contenu grandement administratif (du type formation des directeurs, mais seulement pour certains: en sont exclues par exemple les personnes nommées à titre provisoire) où la formation à distance « Magistère » (adoubée par l'administration qui n'hésite pas à déclarer en conseil de formation, que cet outil est plébiscité par les enseignants car le taux de connexion est en constante augmentation d'année en année !!!) .

Nous venons d'apprendre également que le nombre d'EMF va diminuer l'année prochaine, encore une fois, pour que ceux-ci, à moyens constants puissent bénéficier du tiers temps de décharge qui leur incombe.

La formation des enseignants est -elle vraiment une priorité ?

- L'augmentation constante des missions de pilotage ou de postes particuliers « hors classe » : conseillers spécifiques, référents sécurité, inspecteur spécifique (au passage pris sur la dotation des postes d'enseignants , ce qui n'est pas du tout une obligation !!!)... Ce qui amène le DASEN à déclarer, après la rentrée scolaire, qu'il est dans l'obligation de surseoir à des recrutements, en urgence, de contractuels non formés pour les nommer face à élèves.

- Au niveau national, pour faire face aux nombreux postes non pourvus au concours (569 en 2017, près de 3000 en 6 ans), certaines académies déficitaires ont demandé à pouvoir bénéficier d'un concours supplémentaire (à d'autres dates) comme



celui mis en place à Créteil il y a quelques années. Il risque d'y avoir comme conséquence, à moyen ou long terme, une dérive que l'on a pu observer dans d'autres services jadis « publics » (comme La Poste par exemple) où à force de particulariser les concours dans certaines régions on en arrive à la disparition du concours national.

Ceci est malheureusement une liste non exhaustive et on peut s'attendre , dans les années à venir à de nouvelles surprises qui, malheureusement, n'en sont plus vraiment. Nous pouvons avoir peur qu'après avoir démantelé les services publics tel que France Télécom, la Poste... et être en train de réussir à le faire avec les hôpitaux , il ne reste pratiquement plus que l'Education Nationale comme service public... et que ce soit notre tour !!!

Frédéric Péhu

Faudrait pas nous prendre pour des ... pions !!!

A la rentrée de janvier, la DSDEN, pour répondre à des besoins administratifs, a décidé d'enlever une enseignante (auparavant à mi-temps à l'inspection) de sa classe pour lui confier d'autres missions.

Ceci s'est fait au tout dernier moment (la semaine de la sortie, sans communication officielle autre que celle avec l'enseignante concernée), en cours d'année, et bien entendu en dehors de toute instance.

Les élèves ont donc du dire au revoir à leur maîtresse en décembre et ont souhaité la bienvenue à une enseignante remplaçante pour le reste de l'année, au retour des vacances de Noël. Pour couronner le tout, l'autre mi-temps est assuré, depuis le début de l'année scolaire, par une enseignante stagiaire en prolongation cette année qui, on l'espère, aura assez d'énergie pour surmonter cette épreuve supplémentaire.

Comment ne pas se poser de questions sur ces choix en sachant que la DASEN n'a aucun scrupule à installer des contractuels non formés face à élève pour pallier le manque d'enseignants mais d'un autre côté ne prend pas le risque de mettre un contractuel à des tâches administratives à la DSDEN et préfère enlever un enseignant de sa classe brutalement en cours d'année ?

Frédéric Péhu

MACRON EN GUERRE CONTRE LES FAKE NEWS



BREVES

Sans Commentaire !

"si on n'a pas suffisamment appris à l'enfant à bien analyser une phrase, si on l'a fait entrer dans la lecture en lui faisant photographier mentalement des mots, au lieu de lui donner une vraie conscience rigoureuse des lettres et des sons, on peut provoquer de la dyslexie"

Jean Michel Blanquer.

« Le Parisien » , 13 novembre 2017

Double peine pour les enseignants.

Depuis le 1er janvier 2018, le jour de carence est à nouveau appliqué en cas d'arrêt maladie. Ceci, sans grande réaction. Parfois, certains articles de journaux font un parallèle avec le privé (il n'y a pas de raison que les fonctionnaires ne soient pas comme les travailleurs du privé), d'autres parlent d'une extension à trois jours de carence (oui, parce que un jour, finalement, c'est peu).



Concernant le métier d'enseignant précisément, pouvons-nous dire qu'il s'agisse d'une profession comme les autres ?

Nous contractons tous, plus ou moins régulièrement, des maladies sur notre lieu de travail. Parfois, il s'agit d'un rhume, parfois de la grippe, la gastro-entérite ou encore de la scarlatine. Et oui, partager, chaque jour, la même salle de classe que plus d'une vingtaine d'enfants, ça crée des liens ! Et que dire du mal de dos pour les enseignants qui exercent en maternelle ou qui doivent faire, tous les jours, un long trajet pour se rendre à l'école !! Alors, non seulement, depuis le 1er janvier 2018, vous continuez à contracter des maladies ou à souffrir de maux liés à vos conditions de travail mais, en plus, vous le payez sur vos deniers personnels.

Aurélié Gagnier-Boivin

Les prochaines échéances : Carrière, Temps de travail, Formations...

Lundi 5 mars 2018	Diffusion individuelle des résultats des permutations informatisées
Mardi 6 mars 2018	Groupe de Travail: Postes adaptés et les allègements de service. Si vous avez fait une demande de poste adapté ou d'allègement de service et que vous souhaitez que l'on suive votre dossier, contactez-nous.
Février-Mars 2018	Commissions postes à profil.
Vendredi 23 mars 2018	<p style="text-align: center;">CAPD</p> <p><u>Droit Individuel de Formation (DIF):</u> Les demandes sont à envoyer à la DSDEN-Division des Personnels S/C de l'IEN de circonscription pour le <u>28 février</u>.</p> <p><u>Congé de formation professionnelle :</u> Les demandes sont à envoyer à la DSDEN-Division des Personnels S/C de l'IEN de circonscription pour le <u>Jeudi 1 mars</u>.</p> <p><u>Temps partiel :</u> Les demandes sont à envoyer votre IEN pour le <u>vendredi 2 mars</u>.</p> <p><u>Disponibilité :</u> Les demandes sont à envoyer votre IEN pour le <u>vendredi 2 mars</u>.</p> <p><u>Postes à profil:</u> résultats des commissions « postes à profils ».</p> <p style="text-align: center;"><i>Formulaires et la circulaires à télécharger sur notre site : 71.snuipp.fr</i></p>

**Si vous êtes concernés par ces opérations,
n'hésitez pas à nous contacter : snu71@snuipp.fr**